



Compte rendu séance du Conseil Municipal du 12 février 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, BAUDERE Daniel, CHIVOT Frédéric, DEFENTE Clément, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHEL Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Étaient absents excusés : Nicolas DEFRANSURE (pouvoir donné à Jean-Luc HUYON), LEMOINE Jacques (pouvoir donné à Marie-Thérèse LHERMITE).

Céline Roger est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2025

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Dépenses et engagements des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales permet au conseil municipal permet d'autoriser, avant le vote du budget, par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2025 les crédits ouverts pour la section d'investissement (hors remboursement de la dette) étaient de 755 531€ dont le détail est :

- Chapitre 204 : 358 952€

- Chapitre 21 : 396 579€

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée de pouvoir appliquer l'article L 1612-1 pour l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant maximum de 188 882€.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la proposition.

3. Modification du règlement de la salle des associations

Le maire rappelle que le règlement de la salle des associations prévoit la location à la journée avec un prix de 200€ pour les habitants de la commune et de 300€ pour les personnes extérieures.

Elle est parfois demandée pour des obsèques, ce qui représente une durée d'occupation moyenne de 2 heures. Pour les personnes de la commune la salle est mise à disposition gratuitement mais le règlement ne prévoit rien pour les personnes extérieures à la commune qui en font la demande.

Le maire exprime son sentiment d'injustice de devoir demander 200€ à une famille endeuillée, parce qu'elle n'est pas résidente de la commune, pour une occupation de 2 heures.

Il propose ainsi à l'assemblée de définir un prix de location différent pour les personnes extérieures à la commune qui feraient une demande de réservation dans le cadre d'obsèques.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer un prix de 50€ pour les personnes extérieures à la commune qui feraient une demande de réservation de la salle des associations dans le cadre d'obsèques.

4. Avenant à la convention avec la CC2SO quant aux instructions des demandes d'urbanisme

Une convention a été conclue pour une période allant du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} juillet 2027 entre la communauté de communes, la commune et le pôle métropolitain du grand Amiens pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le coût pour l'instruction est assez conséquent et s'élève à 7 876€ pour l'année 2025.

La communauté de communes a renégocié les tarifs de cette convention, ainsi la quote-part pour la mission d'encadrement et les frais matériel passent de 12% à 8% de la masse salariale.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider l'avenant à la convention.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer ladite convention.

5. Information sur la voirie et les équipements des lotissements du Val de Selle non rétrocédés à la commune

Le maire expose que les lotissements du Val de Selle ont été construits au milieu des années 1970, une copropriété avait été créée à l'époque pour la gestion de la voirie, des équipements et des réseaux. Il est apparu que ce lotissement n'avait pas été rétrocédé à la commune au moment de la dissolution de la copropriété.

Plusieurs notaires ont été approchés pour régulariser cette situation, la seule solution régulière consisterait à recréer une copropriété avec les propriétaires actuels pour procéder à la rétrocession.

Le maire indique que maître Isabelle Bonnière est chargé de travailler à la régularisation de cette situation qui s'avère complexe.

6. Information sur le début des travaux d'aménagements de sécurité de voirie

Jean-Yves Legrand expose que la réunion publique sur les travaux d'aménagements de sécurité sur certaines voiries de la commune s'est bien déroulée.

Le maître d'œuvre a présenté le projet et répondu aux questions du public.

Pour rappel, les rues concernées sont la rue des clabaudois, la rue du Cdt André Dodart, la route de Conty et la grande rue au hameau de Buyon.

Les travaux débuteront le mercredi 18 février pour une durée de 3 semaines.

Des désagréments sont à prévoir, notamment au niveau des déviations qui seront mises en place pour la réalisation des deux plateaux sur la route de Conty.

7. Questions et informations diverses

- Le maire informe que la plaque sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales a été réalisée et sera fixée sur le banc rouge de la rue du Cdt André Dodart prochainement.
- Le maire expose que le recours qu'avait déposé monsieur Dufrenne contre la commune suite à son placement en disponibilité d'office à titre conservatoire et assorti d'une demande indemnitaire a été rejeté par le tribunal administratif. L'intéressé a deux mois pour faire appel de cette décision.
- Les compromis de vente pour la vente de la maison d'Anny ainsi que du local servant de stockage pour le comité des fêtes sont signés. Les agents techniques sont en train de les débarrasser.
- Le maire présente une demande de subvention de monsieur Mélen pour le défilé de Cornemuses organisé le 17 mai 2026 par l'association Franco – British. Considérant que l'association a son siège sur la commune et qu'il s'agit d'une animation qui aura lieu sur la commune le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 120€.
- L'abri bus situé avenue des mésanges est fissuré au niveau du toit. Considérant la dangerosité et qu'il n'est pas possible de le réparer car entièrement fait de parpaing/béton, un devis a été demandé auprès d'un maçon pour le démolir et en construire un nouveau.
- Le maire fait part des remerciements des habitants pour le colis de fin d'année du CCAS
- Le Lien est arrivé et est en cours de distribution.
- Frédéric Chivot informe que l'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le vendredi 6 mars à 19h à la salle des associations. Toute personne désireuse de s'impliquer bénévolement au sein du comité des fêtes est la bienvenue.
- Jean-Michel Salon informe que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 8 mars à la salle polyvalente, 85 personnes sont attendues.
- C'était le dernier conseil municipal de cette mandature, Céline Roger remercie les membres du conseil pour le dynamisme et le bon esprit qui a régné entre les élus pendant ces 6 années.

Sans autre question et information, la séance est levée à 20h48.